



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Compte-rendu de l'Instance de concertation et de suivi du parc éolien en mer en baie de Saint-Brieuc du 14 février 2022

1. Propos introductifs

Monsieur MOSIMANN, Préfet des Côtes-d'Armor ouvre la réunion et rappelle l'objectif de cette onzième instance de concertation et de suivi, qui se tient une fois par an, et qui permet l'information et des échanges entre les parties prenantes, sur les étapes du développement du parc éolien en Baie de Saint-Brieuc.

La dernière réunion s'est tenue le 10 juillet 2020. Il tient d'abord à s'excuser de sa tenue tardive. Cette réunion devait en effet être programmée à l'automne dernier, mais cela n'a pas été possible en raison de la quatrième vague de l'épidémie de la COVID-19. Il indique également que la cinquième vague l'a contraint à reporter cette instance qui était prévue en janvier et qu'il souhaitait maintenir en présentiel.

Le Préfet des Côtes-d'Armor précise l'ordre du jour de la réunion, qui permettra dans un premier temps de faire un point sur l'état d'avancement du projet, du chantier et du suivi environnemental, puis dans un deuxième temps, de tracer les perspectives des prochains mois. Les débats seront organisés après chacune des deux séquences.

Le Préfet des Côtes-d'Armor revient sur l'année 2021, avec tout d'abord le lancement des travaux en mer en mai. Le chantier a été interrompu fin octobre comme cela avait été prévu et le navire de forage et d'installation des pieux a alors quitté la zone. D'autre part, les travaux de RTE se déroulent sur plusieurs sites. Sur la plage de Caroual à ERQUY pour l'atterrage des câbles, les travaux ont démarré en mars 2021, ils ont été interrompus comme prévu fin juin, et ont repris en octobre. Des travaux pour le raccordement à terre avec l'extension du poste électrique et l'installation des câbles souterrains avaient commencé bien avant en septembre 2020 et se poursuivent.

En parallèle de ces travaux, la production industrielle des éléments constitutifs du parc (les pieux, les fondations, la sous-station électrique, les câbles) progresse également.

Durant l'année 2021, l'État a veillé à ce que les prescriptions qui sont contenues dans les arrêtés d'autorisations préfectorales soient respectées par les porteurs de projets. Les suivis ont été renforcés sur deux volets : le bruit et la turbidité. Le service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM) réalise un contrôle des données de turbidité pour le compte de l'État.

Le Préfet des Côtes-d'Armor précise qu'il a réuni à trois reprises le comité de gestion et de suivi : en décembre 2020, en janvier 2021 et en septembre 2021. C'est une instance au cours de laquelle est organisé le suivi du chantier et de la mise en oeuvre des protocoles scientifiques de suivi du chantier sur un plan environnemental.

Le Préfet des Côtes-d'Armor rappelle également deux points de contexte :

- le développement de l'éolien en mer s'inscrit dans une stratégie nationale de transition écologique et dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) qui comporte un volet d'économie d'énergie et un volet de production d'énergie. Il s'agit de diversifier nos sources d'énergie, de décarboner la production d'énergie et d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Le parc éolien de Saint-Brieuc s'inscrit dans ce second volet de stratégie de production énergétique ;
- le parc apporte également une réponse à la fragilité de la Bretagne à l'égard de la production électrique car elle ne produit que 15 % de sa consommation d'électricité et la production du parc éolien en mer de Saint-Brieuc équivaldra à la consommation électrique de 850 000 habitants c'est-à-dire plus que la population du département des Côtes-d'Armor.

Monsieur LEBAS, Préfet maritime de l'Atlantique, complète ces propos en précisant que l'an dernier, le projet est entré dans sa phase de travaux maritimes. Il s'agit d'un chantier d'envergure en mer qui nécessite un accompagnement spécifique en raison de l'activité des navires déployés sur zone, qui sont peu manœuvrants. Il rappelle qu'une réglementation adaptée au plus juste pour éviter des fermetures de zones globales, pour assurer la sécurité du chantier et garantir la cohabitation des différents usages, a été mise en place.

Le Préfet maritime rappelle les suites de la commission nautique locale (CNL) de mars 2021 :

- les chenaux d'accès de marchandises dangereuses des ports du Légué et de Saint-Malo ont été modifiés ;
- un nouveau balisage pour faire passer le trafic au nord du parc a été mis en place ;
- sur la zone du chantier en mer, les usages ont été réglementés pour assurer une bonne sécurité de chacun. Les zones, où il est prévu que « les navires-outils » travaillent, ont été interdites à certaines activités. Autour de ces navires de travaux, des bulles d'interdiction de 500 m ont été mises en place pour leur sécurité ;

Concernant les travaux à l'atterrage au niveau de la plage de Caroual, un arrêté conjoint avec le maire d'ERQUY est en vigueur pour baliser la plage et sécuriser le chantier.

Le Préfet maritime précise qu'une fois les travaux terminés en 2021, les pieux positionnés au fond présentaient un danger, tout particulièrement pour les activités de pêche professionnelle. Les zones réglementées en mer contiennent des interdictions de pêche maritime. Il a été demandé au porteur de projet de mettre en place une surveillance par navire de garde de ces zones dangereuses de manière à pouvoir alerter et garantir la sécurité de navigation. Le chantier en mer impose la prise de mesures qui sont contraignantes pour les usagers, et ce sont des mesures qui sont suivies par la préfecture maritime avec beaucoup d'attention afin de les limiter au strict nécessaire.

En 2022, avec la montée en puissance prévue du chantier, il est attendu que ces mesures de sécurité soient plus fortes et s'étendent sur des zones plus larges. Pour gérer et coordonner les activités, des commissions nautiques locales vont être organisées pour discuter avec les usagers des zones et des nouvelles contraintes, pour les activités nouvelles. La prochaine aura d'ailleurs lieu le 17 février 2022 pour RTE. D'autres se tiendront au printemps.

Le Préfet des Côtes-d'Armor passe la parole aux porteurs de projet et précise que le diaporama présenté par Ailes Marines (M. RIOU) et RTE (Mme LAU-BEGUE) sera mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans les Côtes-d'Armor à l'adresse suivante :

Le Préfet des Côtes-d'Armor rappelle le déroulé de l'ordre du jour :

A. Point d'étape du projet

- Information sur l'état d'avancement du projet de parc éolien au 14 février 2022 (Ailes Marines)
- Information sur l'état d'avancement du projet de raccordement au 14 février 2022 (RTE)

Temps d'échanges

B. Perspectives et calendrier prévisionnel

- Projet de parc éolien (Ailes Marines)
- Projet de raccordement (RTE)

Temps d'échanges

2. Information sur l'état d'avancement du parc éolien au 14 février 2022 (M. RIOU, Ailes Marines)

M. RIOU, directeur développement et territoire d'Ailes Marines, présente tout d'abord les aspects industriels du projet.

L'ensemble des pieux sont stockés à CHERBOURG et seront livrés par voie maritime. Les jackets sont fabriquées sur le polder de BREST avec Navantia-Windar et une quinzaine d'entreprises locales sont mobilisées. Elles sont ensuite assemblées à FENE en Espagne. 12 jackets sont terminées et 7 sont en cours de montage. Les jackets stockées à FENE seront également acheminées par voie maritime au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

La sous-station électrique qui recevra l'ensemble des câbles est en construction à ANVERS et sera transportée par voie maritime pour être installée en 2022.

Les câbles sont finalisés à plus de 90 % et seront chargés sur les navires câblés.

L'usine Siemens Gamesa, qui fabriquera les turbines et les pales, va être inaugurée prochainement au HAVRE et la construction des éoliennes va débuter dans les prochaines semaines.

Le port de construction est installé à LEZARDRIEUX et le centre de coordination maritime est à PLEUDANIEL.

En 2021, il y a eu des opérations de préparation des fonds marins. Cinq positions ont été forées : deux ont été finalisées (pieux installés) et trois autres ont été forées de 75 à 100 % sur des zones avec les fonds les plus durs. Les pieux de la sous-station sont également installés. Durant ces travaux il n'y a pas eu de problèmes d'hygiène et sécurité, ni d'accidents. Le pré-tranchage, pour l'ensouillage à 100 % des câbles et qui permettra d'assurer la sécurité maritime durant l'exploitation, a été terminé sur 22 km.

M. RIOU indique que ce sont des opérations hors normes et qu'avec le contractant Van Oord d'Ailes Marines, des outils uniques ont été développés spécifiquement pour le parc. L'ensemble du processus industriel pour le scellement des pieux a été mis en routine.

Une fuite d'un liquide lubrifiant (le Panolin) a été détectée en juin. L'ensemble des processus de sécurité a été mis en œuvre avec un arrêt immédiat des travaux. Les pièces mises en cause ont été réparées et optimisées, et des mesures supplémentaires anti-pollution ont été intégrées. Un travail de modélisation avec le CEDRE a montré que l'événement de juin n'a pas atteint la côte. Des travaux avec des universitaires hollandais ont montré la biodégradabilité du produit utilisé et son non-impact sur l'environnement.

Le parc de la Baie de Saint-Brieuc comporte plus de 40 prescriptions environnementales. Des scientifiques, des chercheurs, des bureaux d'études et des associations locales sont mobilisés. L'état de référence a été finalisé en mai 2021.

Ailes Marines a travaillé sur différents sujets pour suivre et réduire les impacts durant les travaux, conformément aux arrêtés d'autorisation : réduction du bruit avec l'abandon du battage au profit des forages, réduction de l'impact lumineux en phase travaux, évitement des radeaux de Puffins, observation des mammifères marins durant les travaux, suivi renforcé de la turbidité et du bruit avec des bouées de mesures ...

Ailes Marines travaille sur une zone beaucoup plus large que la zone de travaux : des mesures sont effectuées sur toute la baie pour plusieurs espèces. Des mesures de compensations très efficaces ont déjà été mises en œuvre (exemple : augmentation des effectifs nicheurs au Cap Fréhel pour les Alcides). De nombreuses collaborations avec des bureaux d'études ont permis de déployer des technologies nouvelles jamais utilisées.

L'ensemble des suivis se poursuivra en 2022.

3. Information sur l'état d'avancement du raccordement au 14 février 2022 (Mme LAU-BEGUE, RTE)

Mme LAU-BEGUE, directrice de projet pour RTE, présente l'avancement du raccordement. Le raccordement est constitué d'une double liaison 225 kV entre le poste électrique en mer et le poste électrique à terre. Plusieurs technologies sont utilisées : deux liaisons sous-marines sur 33 km qui arrivent à une jonction d'atterrage à ERQUY sur la plage de Caroual, puis 16 km de liaisons souterraines qui traversent 3 communes, ERQUY, SAINT-ALBAN, HENANSAL jusqu'au poste électrique d'HENANSAL. Le poste électrique est étendu pour recevoir l'ensemble des appareils nécessaires pour le raccordement au réseau existant.

Les travaux sur les liaisons souterraines ont démarré en septembre 2020 et à ce jour l'ensemble des fourreaux et des chambres de jonction souterraines a été posé. 50 % des câbles ont été déroulés et 8 jonctions ont été effectuées. Les travaux d'extension du poste électrique de La Doberie ont commencé en octobre 2020 par des opérations de terrassement. Plus de la moitié des travaux ont été effectués (terrassement, montage des charpentes, renouvellement des installations, etc). Sur la plage de Caroual, une procédure d'expertise préventive a été réalisée sur l'ensemble des maisons à proximité. Les travaux ont démarré en mars 2021 sur les 130 premiers mètres pour faire passer les fourreaux sous le perré. Fin juin, le chantier a été stoppé pour libérer la plage et le parking. En octobre, les travaux ont repris pour l'installation des fourreaux jusqu'au 350 premiers mètres.

Les suivis environnementaux ont été mis en place sur la partie terrestre par le cabinet Dervenn (état initial avant travaux, communication de fiches sur les prescriptions environnementales, protocoles sur les franchissements des cours d'eau, etc). Au niveau du poste électrique, un suivi est effectué pour la protection des zones humides à proximité du poste.

A l'atterrage, des suivis benthiques et sanitaires ont été réalisés. Les résultats montrent que les travaux n'ont pas eu d'effets sur la qualité des eaux, des sédiments et des moules. Un suivi de l'avifaune est également réalisé et il a été constaté que toutes les espèces étaient bien présentes durant les travaux. Les travaux n'ont donc pas d'impact significatif sur leur activité en raison d'une emprise limitée sur la plage. Le suivi de sept espèces halieutiques est réalisé en commun avec Ailes Marines par campagnes scientifiques et observations embarquées. RTE suit également l'espèce homard et les résultats montrent que l'état de référence est robuste pour pouvoir identifier les effets potentiels des travaux.

Le conseil scientifique a émis des commentaires sur d'autres protocoles qui seront mis en œuvre pendant les travaux de déroulage de câbles (turbidité, peuplements benthiques, qualité des eaux et des sédiments), commentaires que RTE a pris en compte en partie dans leurs versions modifiées.

4. Échanges (Questions/réponses)

Le Préfet des Côtes-d'Armor propose de fonctionner par série de 3 ou 4 questions.

1. Question de M. VIARD, président du Yacht club du Pays de Saint-Brieuc :

M. VIARD est surpris de voir tout ce qui a été fait et demande que le mot « projet » ne soit plus utilisé dans toute la communication faite autour de ce dossier. Ce n'est plus un projet, c'est un chantier en cours. Le mot projet est même repris dans l'invitation d'aujourd'hui. S'agit-il réellement d'un projet ?

2. Questions de M. BOTHOREL, député de la 5ème circonscription des Côtes-d'Armor :

M. BOTHOREL s'interroge sur la diffusion publique de l'ensemble des informations et des données qui peuvent intéresser, au-delà de la population locale, d'autres personnes pour identifier et caractériser les impacts. Il y a un réel intérêt à ce que ces données soient diffusées publiquement, et la question de « l'open-data » de ces données environnementales mérite d'être posée.

3. Question de Mme POUJOL, présidente de l'association « Gardez les Caps » :

Mme POUJOL a noté au début de la présentation d'Ailes Marines que finalement en 2021, deux fondations avaient été réalisées complètement et trois partiellement. Dans le compte-rendu de la commission nautique locale de mars 2021 il est indiqué qu'Ailes Marines annonçait la réalisation de 30 à 32 fondations soit 96 forages. Depuis 2014/2015, il y a eu trois campagnes géophysiques et géotechniques en mer et une campagne à terre à la carrière de FREHEL. Mme POUJOL s'interroge donc sur les garanties que les travaux annoncés en 2022 soient tenus au vu de l'échec des travaux menés en 2021 (moins de 10 % des objectifs annoncés ont été atteints).

4. Question de M. COUDRAY, président du comité départemental des pêches (CDPMEM 22) :

M. COUDRAY s'étonne de l'intervention du député BOTHOREL car selon lui, il est évident que les données d'Ailes Marines ne sont pas partagées.

M. COUDRAY souligne par ailleurs le fait que beaucoup d'élus qui sont favorables au parc rappellent régulièrement que les coquilles Saint-Jacques ne meurent pas avec le bruit. Cela a effectivement été démontré par certaines études de Laurent CHAUVAUD. Néanmoins, il est important de noter que dans les rapports d'étude, il est indiqué que les coquilles Saint-Jacques sont affaiblies et sont donc davantage menacées par des prédateurs.

M. COUDRAY regrette la présence de députés et d'élus qui « débarquent » aujourd'hui sur ce dossier et qui ne défendent pas leur territoire.

Réponses du Préfet des Côtes-d'Armor :

Le Préfet des Côtes-d'Armor confirme qu'il s'agit effectivement désormais d'un chantier et qu'en 2021 une étape importante a été franchie.

Le Préfet des Côtes-d'Armor explique qu'il a demandé aux porteurs de projet que toutes les études environnementales soient partagées, en ligne, avec tous les membres du comité de gestion et de suivi et du conseil scientifique. Pour une diffusion publique de ces éléments et une diffusion en « open data » des données, il faut examiner ce qui relève des données industrielles et ce qui concerne les sujets environnementaux. Cela va être regardé, en lien avec les porteurs de projet.

Réponse de M. RIOU, Ailes Marines :

M. RIOU précise qu'il y a une gouvernance de la gestion des données qui est réglementée, mais néanmoins, beaucoup d'organismes se posent des questions sur le partage de ces données (les ministères en charge de l'écologie et de la mer, France Énergies Marines, l'Ademe) car beaucoup

de données sont produites dans le cadre du développement de ces parcs. Le retour de la société civile et de l'utilisation scientifique de toutes ces bases de données est au cœur des sujets de l'ensemble des développeurs et des avancées sont en cours. Ailes Marines est sollicitée pour partager ses données sous couvert de l'accord des scientifiques qui souhaitent faire des publications et du respect de la propriété intellectuelle. Ce partage d'information permettra de nourrir les connaissances scientifiques.

Concernant le programme industriel 2022, il s'agit effectivement d'un programme plus ambitieux qu'en 2021. Néanmoins concernant le pré-tranchage, il faut noter que les opérations effectuées en 2021 ont été finalisées avec 5 semaines d'avance. De plus, des éléments industriels sont désormais terminés et l'ensemble des outils, qui avaient déjà été adaptés spécifiquement pour les particularités du site de Saint-Brieuc, ont encore été optimisés. Sur les derniers forages qui se sont déroulés au mois d'octobre, une vitesse de routine, qui est compatible avec une livraison du parc fin décembre 2023, a été atteinte. Aujourd'hui l'ensemble des moyens maritimes, techniques et industriels, sont mis en place pour pouvoir respecter ce délai. C'est l'engagement d'Ailes Marines ainsi que celui de ses sous-traitants vers l'État.

S'agissant du bruit, l'ensemble des études en laboratoire a été fait et il était important de pouvoir faire des mesures in situ dans la baie. C'est pourquoi M. CHAUVAUD du CNRS et ses équipes ont mis en place cette étude au cours de laquelle ont été installées des cages avec des coquilles Saint-Jacques autour des forages pour regarder s'il y avait de la mortalité ou pas. L'instrumentation de ces animaux permet de voir, le cas échéant, des modifications physiologiques ou des dysfonctionnements biologiques de ces organismes. Jusqu'à présent, les résultats montrent qu'il n'a pas été observé de changement significatif. Ailes Marines poursuit l'ensemble des études et suivis des espèces halieutiques commerciales et non commerciales. L'état de référence, les suivis pendant les travaux et durant la phase d'exploitation permettront de vérifier que ces impacts n'ont pas lieu et que les organismes sont toujours en bon état de santé. L'ensemble des éléments à disposition d'Ailes Marines permet de confirmer qu'il n'y a pas de mortalité liée aux travaux.

Réponse du Préfet des Côtes-d'Armor :

Le Préfet des Côtes-d'Armor souhaite apporter quelques précisions sur ce dernier point. M. CHAUVAUD est le scientifique du CNRS qui a conduit les travaux sur l'impact du bruit sur la ressource halieutique et notamment sur la coquille Saint-Jacques. Ces travaux constituent une première mondiale car peu de choses sont faites à ce sujet.

Mais au-delà de ces travaux qui étaient demandés réglementairement dans l'arrêté d'autorisation, le Préfet des Côtes-d'Armor indique qu'il a demandé la réalisation de mesures de bruit in situ durant la conduite du chantier sur 9 positions différentes positionnées sur 3 types de sol. Le Préfet des Côtes-d'Armor indique avoir également souhaité qu'il y ait au moment des forages des suivis avec des cages de Coquilles Saint-Jacques pour vérifier in situ les travaux de M. CHAUVAUD. Ceci n'était pas prévu réglementairement et a été fait.

5. Intervention de M. LUBIN, secrétaire de l'association « Gardez les Caps » :

M. LUBIN s'interroge sur la tenue de cette réunion. Le Président de la République qui était à BREST récemment a déclaré dans la presse « le projet de Saint-Brieuc, nous le ferons », « cela va avancer » « j'entends les pêcheurs ». M. LUBIN demande si nous sommes ici en « Absurdistan » ou simplement réunis ici pour être les idiots utiles d'une décision déjà prise depuis fort longtemps. Dans ces conditions pourquoi parler de concertation ?

6. Intervention de M. THOMAS, président de l'association de producteurs COBRENORD :

M. THOMAS indique que 146 bateaux travaillent en baie de Saint-Brieuc. En cinq mois, quand Ailes Marines est venu forer, 46 % de pêche en côtier en moins a été observé, contrairement à ce qu'indique la CCI dans ses chiffres, qui mélange les hauturiers et les côtiers. M. THOMAS précise qu'il ne prend pas en compte les seiches et les encornets, mais qu'il y a un impact réel sur les poissons. Depuis qu'Ailes Marines est sur zone, il n'y a plus de soles à pêcher.

M. THOMAS déplore que le parc puisse se faire, même s'il faut 10 années pour le construire puisque le porteur de projet est soutenu par les services de l'État. Il se demande comment Ailes Marines a pu duper ainsi les pêcheurs et les services de l'État. En 2020, Ailes Marines devait installer 20 éoliennes complètement puis continuer les travaux plus au sud. Désormais la zone va devoir être fermée et les pêcheurs vont être chassés sur 75 km². Il y aura des dépôts de bilan, car les compensations ne seront pas adaptées. Il y a les compensations pour les pêcheurs dans le parc mais les pêcheurs en dessous du parc sont aussi impactés.

7. Questions de M. LE FUR, député de la 3ème circonscription des Côtes-d'Armor :

M. LE FUR demande que les présentations soient diffusées. Il indique qu'il souhaiterait aussi avoir accès au rapport de M. CHAUVAUD.

Il rappelle qu'il avait compris que le chantier devait se dérouler sur deux ans, la moitié en 2021 et la moitié en 2022. En 2021, 31 positions auraient dû être forcées et seulement deux positions ont été achevées et trois autres commencées mais non achevées.

Concernant la nature des travaux, les différentes entreprises qui interviennent sous l'autorité d'Iberdrola agissent dans des eaux françaises et doivent donc appliquer les lois françaises. Ailes Marines indique qu'il n'y a pas eu de problèmes mais **M. LE FUR** demande si l'inspection du travail a effectué des contrôles et si c'est le cas il souhaiterait pouvoir avoir accès aux résultats de ces inspections. Par ailleurs **M. LE FUR** demande si des salariés français étaient présents et quelles sont les nationalités des autres salariés qui interviennent.

M. LE FUR souhaiterait avoir davantage de précisions sur la nature des fuites polluantes qui ont pu intervenir : il semblerait qu'il y en ait eu une en juin et une en juillet. Il demande si d'autres fuites ont eu lieu et auraient été dissimulées.

Concernant RTE, **M. LE FUR** s'interroge sur le financement de l'ensemble des interventions de RTE. Il est surpris de la situation qu'il qualifie de dramatique de l'agriculteur M. ANDRE dont l'activité est impactée par les travaux.

Enfin, à la fin du propos de RTE, un conseil scientifique a été mentionné. **M. LE FUR** souhaiterait disposer de la liste des membres du conseil scientifique et des modalités de rémunération.

8. Questions de M. LE DROUGMAGUET, coordonnateur général au CDP MEM 22

M. LE DROUGMAGUET regrette qu'Ailes Marines ne fasse pas preuve d'un peu plus d'humilité par rapport à ce qui a été présenté. Il indique qu'il y a effectivement un bon nombre de suivis scientifiques et beaucoup de mesures, mais il déplore le fait que peu de suivis scientifiques ont été soumis au conseil scientifique, qui selon lui n'est pas suffisamment sollicité et qui a reçu peu de retour suite aux remarques émises. Il demande donc parmi les suivis présentés lesquels ont été soumis à l'avis du conseil scientifique.

Par ailleurs, concernant les suivis environnementaux sur les coquilles Saint-Jacques, **M. LE DROUGMAGUET** regrette qu'il n'y ait pas eu d'échanges avec la profession (position des cages, choix de la station qui a fait l'objet de cet essai, etc.) sur ce dossier important. Il souhaiterait donc avoir des précisions complémentaires.

Réponse du Préfet des Côtes-d'Armor :

Le Préfet des Côtes-d'Armor rappelle que le rôle de cette instance n'est pas d'invalider les décisions prises par les autorités françaises. Cette instance a vu son rôle évoluer au fil des ans au regard de l'évolution du projet. En 2012, à sa création, ce rôle était davantage proactif, avec des décisions à prendre. Les échanges étaient orientés vers des propositions. Aujourd'hui, il s'agit d'une autre étape du projet où les protocoles sont définis et mis en œuvre et le chantier est lancé.

L'instance évoque désormais ce qui a été réalisé, et est dans un rôle de suivi et de contrôle de ce qui se fait de manière la plus ouverte possible.

Réponse de M. RIOU, Ailes Marines :

M. RIOU explique que la convention mise en place depuis 2012 avec le comité des pêches, prévoyait un système de compensations. Ailes Marines a appelé à plusieurs reprises à des discussions sur ce sujet. Pour les bateaux dont l'activité est très dépendante de la zone du parc, qui viennent pêcher sur la zone pendant les travaux, il est prévu une compensation de perte du chiffre d'affaires. Une convention avec le RICEP (organisme de recherche de l'université de NANTES qui travaille sur la mécanique comptable pour évaluer ces pertes) a été signée. Un deuxième système de compensation forfaitaire est prévu pour les navires proches de la zone mais qui ne sont pas atteints de manière significative sur le chiffre d'affaires. Il est prévu dès maintenant des mesures collectives de la filière pêche. Un site internet dédié permet de faire des demandes de compensations et Ailes Marines est ouvert à la discussion avec les pêcheurs.

Réponse du Préfet maritime :

Le Préfet maritime indique que l'intervention de l'État sur le séquençage des travaux vise à trouver le juste équilibre entre deux contraintes. D'une part, il y a les contraintes de l'industriel qui souhaite avoir le maximum de liberté de manœuvre pour pouvoir conduire son chantier, et qui souhaite étendre autant que possible ces zones de travail pour pouvoir faire face à des aléas. D'autre part, il y a les usagers, et en premier lieu les pêcheurs, qui souhaitent avoir le minimum de contraintes imposées sur leurs activités et donc de réduire au maximum ces zones réservées à l'industriel, et qui cherchent à avoir un maximum de préavis sur les travaux à venir, de manière à ce qu'ils puissent s'organiser.

Un point d'équilibre entre ces deux contraintes qui sont légitimes, à la fois pour conduire les travaux et pour poursuivre ses activités, a été discuté. Des concertations ont été menées par la préfecture maritime, mais c'est un travail difficile qui a été impacté par les difficultés des travaux, qui n'ont pas toujours permis de maintenir ces équilibres.

Le Préfet maritime invite les parties prenantes à poursuivre ces concertations et les échanges pour que les deux parties comprennent les contraintes des uns et des autres. Des impacts auront quand même lieu, et il y aura nécessairement de plus en plus de zones fermées avec l'avancée du chantier, et c'est pour cela que des compensations sont prévues.

Réponse du Préfet des Côtes-d'Armor :

M. le Préfet indique que la présentation effectuée aujourd'hui sera disponible, les présentations qui ont été faites lors des dix précédentes instances de concertation et de suivi sont d'ailleurs en ligne.

Concernant le rapport de M. CHAUVAUD, il s'agit d'une étude scientifique qui a vocation à être publiée dans des revues internationales pour être validées en tant que travaux du CNRS. La publication n'est pas encore faite, mais il lui sera demandé si cette étude peut être communiquée en avance de phase aux membres de l'instance de concertation et de suivi.

Le régime de droit du travail applicable aux entreprises qui interviennent est le régime applicable en France. Il y a déjà eu une inspection du travail sur ce bateau qui vérifie que ces règles sont correctement appliquées.

Réponse de M. RIOU, Ailes Marines :

M. RIOU explique qu'il y a eu deux événements de fuites de lubrifiant hydraulique en juin et en juillet qui ont fait l'objet d'une communication précise par la préfecture maritime. Ces événements ont permis d'augmenter la précision et nombre de moyens d'actions présents sur le bateau qui est retourné effectuer des vérifications aux Pays-Bas en juin. L'événement en juillet a été très rapidement circonscrit montrant l'efficacité de ce qui a été mis en place concernant la surveillance, le déclenchement et l'arrêt des travaux et la récupération rapide du fluide. Le fluide n'a pas atteint

la côte lors de ces deux événements et le dispositif a pu être mis en route. Depuis il n'y a pas eu d'autres événements particuliers.

Réponse du Préfet maritime :

M. le Préfet maritime précise que lorsque les fuites ont été constatées, les gendarmes maritimes ont déclenché une enquête suivie par le procureur de la République de BREST. Des études en laboratoires spécialisés ont été lancées. Le procureur a indiqué récemment que ces études se poursuivent et qu'il pourrait arriver à la conclusion de cette enquête d'ici quelques semaines. D'autre part, **M. le Préfet maritime** précise qu'il a exigé :

- la mise en place de dispositif complémentaire de lutte antipollution prêt à agir autour de l'Aeolus, ce qui a été fait ;
- l'entraînement des équipes et la réalisation de tests du matériel sous le contrôle d'experts de la Marine nationale qui régulièrement participent à ces exercices pour vérifier qu'ils correspondent bien aux bonnes pratiques habituelles pour ce type de lutte anti-pollution.

Réponse de Mme THABARD, Ailes Marines :

Mme THABARD explique que pour la partie réglementaire et organisation des travaux, les autorisations, notamment l'autorisation environnementale délivrée en 2017, prescrivent que les travaux doivent être réalisés en trois ans. Initialement dans le dossier d'étude d'impact, Ailes Marines avait présenté un chantier en deux ans et demi. Ce chantier incluait des opérations de battage et de forage en simultanée pour l'opération des pieux. Aujourd'hui ce n'est plus le cas puisque qu'Ailes Marines effectue uniquement du forage avec un seul navire. La période du forage va donc s'étaler mais Ailes Marines prévoit toujours une installation sur trois ans du parc éolien (mise en service en décembre 2023).

Réponse de M. RIOU, Ailes Marines :

M. RIOU détaille l'avancement de l'installation des pieux : deux positions ont été réalisées ainsi que la position de la sous-station, qui comprend quatre pieux et non trois comme sur les autres positions, et trois autres positions ont été forées. Ces trois positions sont étudiées pour être reprises sans avoir besoin de réaliser de nouveaux forages. En tout, cinq positions et celle de la sous-station ont été réalisées (10 pieux ont donc été installés).

Réponse de Mme LAU-BEGUE, RTE :

Mme LAU-BEGUE indique que RTE est bien conscient de l'inquiétude de M. ANDRE concernant les câbles électriques à proximité de son exploitation agricole. L'expertise qui a été réalisée avant les travaux permettra de comparer si après la mise en service, il y a une influence ou pas des câbles sur son exploitation. Le tracé de la liaison souterraine passe dans le chemin des Moïneries qui est un chemin rural à proximité de l'exploitation de M. ANDRE.

Mme LAU-BEGUE rappelle que ce tracé a été retenu après sept années de concertation. C'est un tracé de moindre impact environnemental, et c'est sur la base de ce tracé que RTE a obtenu l'ensemble des autorisations pour faire ses travaux, à savoir la déclaration d'utilité publique (DUP) et l'approbation de projet d'ouvrage (APO). Concernant le financement du projet de raccordement, c'est RTE qui le finance via le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE).

Réponse du Préfet des Côtes-d'Armor :

Le Préfet des Côtes-d'Armor indique que dans les textes réglementaires, le conseil scientifique avait un rôle important lors de la rédaction des protocoles. Il n'a pas de rôle particulier pour suivre les suivis environnementaux réalisés. Les membres disposent néanmoins de toutes les informations et peuvent formuler des remarques à la lecture des documents. La question posée par M. LE DROUGMAGUET renvoie à l'accumulation des connaissances. Pour cela, un observatoire sur l'éolien en mer va être créé par le Ministère, doté de 50 millions d'euros sur trois ans et associant notamment l'OFB et l'Ifremer (annonce du Premier Ministre). C'est notamment

par ce biais qu'il sera possible de tirer tout le parti de l'accumulation des connaissances constituées. M. le Préfet indique néanmoins qu'il échangera à nouveau sur ce sujet avec les membres du conseil scientifique.

9. Questions de M. COUDRAY, président du CDPMEM 22

M. COUDRAY précise que les compensations n'ont jamais été discutées en 2012, mais qu'elles ont été discutées en 2010 avec le Conseil régional et le SGAR de l'époque pour être inscrites dans le cahier des charges de l'appel d'offres. Des compensations étaient prévues pour les bateaux qui ne travaillent pas sur la zone, impactés par les bateaux qui effectuent un report d'activités. L'interprétation d'Ailes Marines n'est donc pas la bonne.

Par ailleurs, M. COUDRAY signale qu'il a travaillé sur ce projet depuis 2007. Durant toutes les réunions de la préfecture maritime, il avait été indiqué que les travaux devaient commencer avec des jackets et des éoliennes installées au fur et à mesure. En 2020, après un changement d'équipe au sein d'Ailes Marines, cette organisation industrielle a évolué sans concertation, et désormais c'est toute la zone qui va être gelée et la pêche sera interdite dans tout le parc en phase construction, avec un processus industriel dangereux (installation de pieux en fond de mer sans visibilité).

10. Questions de M. FEVRIER, représentant de GEOCA

M. FEVRIER fait part de son étonnement au sujet du raccourci qui a été fait pour présenter une augmentation du nombre de Pingouins Torda comme illustrant l'efficacité d'une mesure de compensation qui a été mise en place après le début de cette augmentation.

Concernant la pollution, d'une part il est mentionné qu'il n'y a pas d'incidences et d'autre part, qu'une enquête est en cours. M. FEVRIER se demande donc quel est le résultat de ces travaux et sur quels compartiments il n'y a pas d'incidence.

Réponse du Préfet maritime :

Concernant la pollution, le Préfet maritime communique ce que le procureur de BREST lui a indiqué, puisque l'enquête est toujours en cours : les résultats de l'enquête technique effectuée par un laboratoire en Belgique sont bien parvenus et font l'objet d'une enquête judiciaire. Il en ressort des questions techniques supplémentaires vers le CEDRE et ce laboratoire en Belgique. A l'issue de ces réponses, l'enquête va pouvoir se conclure et les suites à donner seront communiquées d'ici quelques semaines. Ce qui a été observé, c'est bien la biodégradabilité du produit, mais cela ne permet pas de répondre à toutes les questions.

Réponse du Préfet des Côtes-d'Armor :

Concernant la pollution, le Préfet des Côtes-d'Armor résume ce sujet en indiquant que sur ce dossier il y a deux choses distinctes : la procédure judiciaire d'une part avec une expertise scientifique faite sous autorité judiciaire et d'autre part, une expertise menée par Ailes Marines.

11. Question de M. ANDRE, membre de l'association « Gardez les Caps » :

M. ANDRE indique que RTE a fait appel de l'expertise judiciaire qu'il avait réussi à obtenir et qu'à ce jour il n'a rien d'acquis.

Réponse de Mme LAU-BEGUE, RTE :

Mme LAU-BEGUE explique que RTE ne fait pas appel sur le principe même de l'expertise mais sur le fait qu'actuellement cette expertise est vue comme une extension de l'expertise sur le bâti, ce que conteste RTE. Il s'agit d'une nouvelle expertise avec des compétences différentes de celles des architectes. Le second point concerne le financement de cette expertise. Cela ne concerne pas le fondement de l'expertise que RTE avait proposé préalablement à M. ANDRE sans qu'elle soit judiciaire.

5. Perspectives et calendrier prévisionnel du parc éolien (M. RIOU, Ailes Marines)

M. RIOU présente les travaux 2022 : le forage et l'installation des pieux vont se poursuivre, l'installation des jackets et de la sous-station va débuter ainsi que la pose des câbles inter-éoliennes. L'installation des éoliennes se fera en 2023, en quelques mois.

A ce jour, il est prévu un retour de l'Aeolus qui pourrait avoir lieu à partir du 22 février 2022 au plus tôt. Cela dépendra des certifications du navire et des conditions météorologiques.

Il y aura une montée en charge de l'occupation du site lors de la mise en place des jackets. L'installation de la sous-station électrique sera un moment phare de 2022 avec d'abord la mise en place de la jacket puis de la sous-station. Ces opérations nécessiteront un certain nombre de moyens nautiques, dont le SAIPEM 7000, un des seuls navires au monde à pouvoir faire l'opération d'installation de la sous-station.

A partir de l'été, l'installation des câbles débutera, après mise en place des jackets.

Il y aura une coordination importante entre les différents prestataires et les différents bateaux.

Les suivis environnementaux vont se poursuivre pour évaluer et étudier les évolutions et les impacts.

Une plateforme d'information géographique permettra de suivre le chantier ainsi qu'un outil cartographique développé avec le SHOM. Des informations spécifiques et régulières seront transmises aux usagers.

Concernant le développement local, Ailes Marines travaille avec des entreprises locales et étrangères. Un plan de développement économique autour du maritime, de l'énergie, du tourisme, de la pêche et de l'environnement est prévu. Les compensations pour la pêche vont se poursuivre.

2022 sera donc une année intense d'activités maritimes sur la zone du parc.

6. Perspectives et calendrier prévisionnel du raccordement (Mme LAU-BEGUE, RTE)

Mme LAU-BEGUE présente la poursuite des opérations sur les liaisons souterraines jusqu'à l'été 2022, sur le poste de La Doberie jusqu'à l'automne 2022 et les travaux à l'atterrage à 700 mètres de l'estran jusqu'à mi-mai 2022. S'agissant des travaux à l'atterrage, une barge aspiratrice sera utilisée de mars à mai.

A partir d'août 2022, sera effectué le déroulage des câbles sous-marins comprenant plusieurs opérations : préparation de route à partir du mois de juin, installation des câbles (déroulage et enfouissement par jetting ou par tranchage) et ensuite raccordement à la sous-station à partir de septembre 2022.

Les suivis environnementaux durant ces travaux vont se poursuivre. Pour l'atterrage, il y aura de nouvelles mesures de suivi du bruit de la turbidité et des peuplements benthiques. Pour les travaux offshore, seront également mis en œuvre, les suivis de la turbidité, de la qualité des eaux et des sédiments et des peuplements benthiques.

7. Échanges (Questions/réponses)

11. Questions de M. COUDRAY, président du CDPMEM 22

M. COUDRAY doute que tous les forages puissent être réalisés en une année bien que les outils aient été améliorés. Il pose la question de ce qui se passera si, en 2023, il n'y a que 20 trous réalisés. Il faudra peut-être une troisième voire une quatrième année de travaux. Le matériel peut être amélioré mais la roche reste la même, et celle des Côtes-d'Armor est particulièrement dure !

12. Intervention de M. THOMAS président de l'association de producteurs COBRENORD

M. THOMAS constate avec amertume que la ministre de la mer avait annoncé qu'Ailes Marines partirait en 2021 au début de la saison de la pêche à la Coquille Saint-Jacques et que ça n'a pas été le cas puisqu'elle est restée jusqu'à fin octobre.

Les services de l'Etat avaient par ailleurs annoncé qu'Ailes Marines ne reviendrait pas avant le mois de mars et Ailes Marines indique ce jour qu'elle reviendra le 22 février.

M. THOMAS désapprouve fortement l'installation du port de maintenance à SAINT-QUAY-PORTRIEUX en prévenant qu'il ne faut pas l'envisager, car les pêcheurs ne partiront pas.

13. Questions de M. LUBIN, membre de l'association « Gardez les Caps » :

M. LUBIN fait remarquer que dans un article du Télégramme du 23 novembre 2021, il était mentionné que le maire d'ERQUY, M. LABBE, qui n'avait pas envie de signer l'arrêté autorisant les engins de RTE à s'installer et circuler sur le chemin des Moïneries, aurait reçu un courrier en recommandé de la part de M. le Préfet, le mettant en demeure de signer cet arrêté, sous peine s'il ne le faisait pas, d'être menacé de six mois de prison et dix mille euros d'amende.

M. LUBIN aimerait savoir si ceci est vérifié. Si ces déclarations étaient avérées, il s'interroge alors sur le fait d'être encore dans un État de droit et par quel miracle le contrôle de légalité des actes de collectivités locales, qui depuis le début des années 82 est un contrôle a posteriori, a été remplacé par des méthodes d'intimidation qui ressembleraient à celles utilisées par la mafia.

Il indique que si nous étions en Sicile, à PALERME ou à CATANE, il comprendrait, bien que des juges courageux aient fait saisir et fermer deux parcs éoliens détenus par la mafia et pour 50% par Iberdrola. Il aimerait savoir si cette déclaration prêtée au maire d'ERQUY a un fondement ou non.

14. Intervention de M. CUEFF, vice-président du Conseil régional

M. CUEFF indique que la région Bretagne souhaite évidemment la réussite de ce projet qui a été une volonté de l'État en Région mais qui a été soutenu depuis le début par la Région non seulement par le président M. LE DRIAN mais aussi par le président actuel M. CHESNAIS-GIRARD. La préoccupation du Conseil régional est d'avoir le plus possible de retombées économiques sur le territoire. La Région a investi 220 millions d'euros dans le polder de BREST et souhaite les retombées les plus importantes en termes d'emplois et en termes de formations continues.

Le Conseil régional est également très attentif à la question environnementale, en ne prenant pas à la légère les propositions et les alertes des ONG. Les choses sont vérifiées et l'ensemble des chercheurs qui se sont investis dans ce projet ont été reçus au Conseil régional. Cela a permis de voir le très grand sérieux de ces chercheurs qui ont derrière eux une forte expertise et qui sont reconnus mondialement. **M. CUEFF** précise que M. CHAUVAUD indique d'ailleurs, dans un livre publié récemment que la coquille Saint-Jacques est un lanceur d'alerte du réchauffement des océans. La Région sera très attentive à ce qui va se passer par la suite sur le parc.

S'agissant des chauves-souris, Ailes Marines s'est engagé à regarder leur présence en mer par un protocole important et très coûteux.

Le Conseil régional est favorable à ce parc qui doit être réussi. Le Conseil régional souhaite que les relations se renouent avec les pêcheurs en particulier pour que les compensations qui sont un droit pour eux puissent être effectives. La Région travaille avec Ailes Marines pour que les retombées économiques, culturelles et touristiques sur le territoire de la Bretagne soient les plus pertinentes possibles.

Ce projet doit être une réussite collective, c'est extrêmement important. Les positions doivent être objectivées par des arguments factuels, les raisons d'opposition doivent être réelles et non pas basées sur des mystères tels que des relations entre Iberdrola et des mouvements espagnols. Le travail sur ces bases n'est pas possible et encombre notre réflexion.

Réponse de M. RIOU Ailes Marines :

M. RIOU explique qu'Ailes Marines reprend les forages comme en octobre 2021 et qu'ils se poursuivront jusqu'en 2023. Les forages et l'installation des jackets sont sur des fenêtres qui sont à cheval entre 2022 et 2023.

Réponse du Préfet des Côtes-d'Armor :

Le Préfet des Côtes-d'Armor indique que l'État n'a pris aucun engagement sur le calendrier des travaux et n'en a pas les moyens juridiques. C'est Ailes Marines qui a indiqué un retour sur la zone au plus tard le 1^{er} mars. Néanmoins le 22 février n'est qu'une semaine avant le 1^{er} mars.

S'agissant de l'arrêté de réglementation de la circulation, qui doit être pris pour des raisons de sécurité, le Préfet des Côtes-d'Armor indique avoir demandé au maire de bien vouloir prendre cet arrêté dans les conditions de droit commun qui ne sont pas celles que citées par M. LUBIN. Si le Maire d'ERQUY n'avait pas signé cet arrêté, M. le Préfet indique qu'il aurait exercé son pouvoir de substitution, comme cela est prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Préfet des Côtes-d'Armor condamne fermement la comparaison de M. LUBIN avec des méthodes de la mafia sicilienne. Il précise qu'il est inacceptable que le représentant de l'État puisse être comparé à un mafioso dans cette instance.

15. Questions de M. LE DROUGMAGUET, coordonnateur général au CDPMEM 22

M. LE DROUGMAGUET souhaiterait connaître le nombre de saisines du conseil scientifique. Selon lui, le travail du conseil scientifique est différent du travail de l'observatoire de l'éolien en mer, car il peut émettre des avis sur les suivis environnementaux et donc améliorer les connaissances sur les impacts du projet.

M. LE DROUGMAGUET demande qui a défini le protocole de suivi sur le bruit. Il indique que le CDPMEM avait envoyé des mesures correctives au comité de gestion et de suivi qui n'ont jamais été soumises à débat.

M. LE DROUGMAGUET souhaite par ailleurs revenir sur la philosophie du projet qui devait se faire avec les pêcheurs. Un courrier des ministres de la transition écologique et de la mer parlait de « compromis ». Le cahier des charges des appels d'offres prévoyait la minimisation des impacts par les candidats pendant la phase de construction. Les engagements pris par Ailes Marines dans la convention avec le CDPMEM prévoyaient que le calendrier du chantier devait être soumis à concertation avec la pêche professionnelle. En 2021, aucun arrêté n'a été pris en concertation avec acteurs et notamment la pêche. Pour toutes les opérations de chantier, les zones demandées par Ailes Marines ont été fermées. Concernant les opérations de tranchage, aucun des enjeux remontés (sur l'activité et les espèces) n'a été pris en compte.

M. LE DROUGMAGUET s'interroge sur la manière dont l'État et Ailes Marines s'inscrivent dans ce projet. De mai à octobre, le CDPMEM a participé à beaucoup de réunions et aujourd'hui se retrouve quand même devant le fait accompli.

16. Questions de M. LE FUR, député de la 3ème circonscription des Côtes-d'Armor

M. LE FUR demande à nouveau d'avoir accès au rapport de M. CHAUVAUD qui n'est pas présent, ce qu'il regrette car son travail représente un des arguments fondamentaux mis en avant pour trouver une justification scientifique relative aux impacts sur la ressource halieutique. De plus cette étude n'a pas été publiée, il s'agit donc d'un article qui n'a pas été soumis à un comité d'expert et qui relève donc de travaux personnels.

S'agissant des travaux RTE, il souligne le fait que c'est donc le consommateur, contribuable qui paie les travaux et non pas le maître d'ouvrage. Quand un agriculteur fait une opération de méthanisation, c'est lui qui paie le raccordement à 100 %. Le raccordement est payé à 100 % par l'État mais aussi 4,7 milliards payés à Iberdrola pour le parc sur 20 ans, 220 millions pour le polder de BREST, qui sera payé par le contribuable breton et les coûts liés à la présence des unités de la marine.

S'agissant des emplois, il y aurait 285 emplois à BREST sur 2 ans qui vont coûter 220 millions minima et 40 emplois à PLEUDANIEL sur 4 ans et qui sont à comparer aux centaines d'emplois qui risquent d'être perdus dans la pêche. Il considère donc que le coût en termes d'emploi est négatif pour le département des Côtes-d'Armor.

M. LE FUR indique également qu'Ailes Marines, c'est en fait Iberdrola, qui est une entreprise mondiale qu'il a déjà comparé à une société italienne insulaire, sans avoir été démenti ou attaqué par le maître d'ouvrage ici présent.

Il souligne enfin qu'il faut ajouter à ces coûts celui de la surveillance du chantier par l'État.

17. Question de M. ANDRE, membre de l'association « Gardez les Caps » :

M. ANDRE demande à Ailes Marines quelles seraient les compensations financières nécessaires à l'abandon de ce projet.

Réponse du Préfet des Côtes-d'Armor :

Le Préfet des Côtes-d'Armor précise à nouveau, concernant le conseil scientifique, qu'il est prêt à discuter des suivis environnementaux avec les membres du conseil scientifique.

Réponse du Préfet maritime :

Le Préfet maritime indique qu'au sujet de la concertation sur le séquençage du projet, il s'agit bien de trouver un juste équilibre entre les contraintes du chantier et la planification de ces activités pour minimiser les impacts sur les activités de pêche et donner un maximum de préavis. Ce travail a été effectué avec le CDPMEM et l'industriel, en focalisant les travaux sur le nord de la zone. Néanmoins il est vrai qu'il n'a pas suffisamment été pris en compte la possibilité d'aléas de chantier.

Lorsque ces aléas interviennent, cela peut remettre en question ce qui avait été décidé en réunion. Il est nécessaire de poursuivre la concertation pour mieux prendre en compte la possibilité d'aléas. L'industriel l'a indiqué, les roches sont dures, et il faut donc pouvoir se reconfigurer pour ne pas bloquer le chantier et éviter le retard. A partir de là, il faut voir comment redessiner les zones de séquençage et prendre en compte les contraintes de l'industriel, de la pêche qui est l'activité la plus impactée, et des autres usagers.

Réponse du Préfet des Côtes-d'Armor :

Le Préfet des Côtes-d'Armor indique que l'étude de M. CHAUVAUD est bien une étude qui fera l'objet d'une publication internationale et il souligne le fait que M. CHAUVAUD est une personnalité reconnue dans ce domaine.

Réponse de M. FERRAN de la DGEC :

M. FERRAN explique que la loi prévoit effectivement que le raccordement soit payé par le TURPE, c'est-à-dire par le consommateur. C'est le cas depuis la loi « ESSOC » de 2018. Les éoliennes en mer sont des installations où le porteur de projet ne choisit pas l'emplacement du projet et ne peut donc s'installer comme il le souhaite de façon à réduire autant que possible le coût de raccordement au réseau. L'emplacement fixe explique qu'il soit payé par le TURPE. La seconde raison est que le porteur de projet reçoit un soutien public via un tarif d'achat de

l'électricité qu'il produira. S'il doit payer le raccordement, cela augmentera le coût du soutien public.

C'est un projet qui coûte cher mais qui est nécessaire pour produire de l'électricité décarbonée. L'étude RTE sur les futurs énergétiques 2050 montre que pour atteindre la neutralité carbone, il faut développer assez massivement l'éolien en mer. Cela a un coût mais qui est nécessaire pour décarboner notre énergie mix énergétique. L'ordre de grandeur est d'environ 150 € par MWh produit, ce qui est plus que les parcs plus récents, mais le parc de Saint-Brieuc est un des premiers parcs avec une technologie plus ancienne qui coûte donc plus cher. Les parcs attribués maintenant se projettent sur des éoliennes de dernière génération. Sur celui de Saint-Brieuc, les éoliennes sont moins puissantes et donc plus chères.

Réponse du Préfet maritime :

Concernant le coût des unités engagées par la marine nationale, le Préfet maritime explique que les bateaux qui interviennent sont des bateaux mobilisés pour des missions appelées « action de l'État en mer » qui consistent à effectuer des missions de surveillance d'un chantier, d'activité ou encore à lutter contre des trafics illicites ou à faire du sauvetage en mer. Ces coûts sont mutualisés car les bateaux font en même temps de la présence, du contrôle et de la surveillance dans le cadre de la défense maritime du territoire.

Réponse de M. ROLLIN Altes Marines :

M. ROLLIN souhaiterait répondre à l'intervention de M. LE FUR et de M. LUBIN.

M. ROLLIN rappelle que M. LE FUR a affirmé à plusieurs reprises qu'il y avait de forts liens entre Iberdrola et la mafia, sans le démontrer. M. ROLLIN précise que ces liens n'existent pas. M. ROLLIN précise que M. LE FUR indique avoir été surpris de ne pas être attaqué en diffamation mais, comme il le sait, M. LE FUR a une immunité parlementaire. Il ne peut pas être attaqué par Iberdrola pour diffamation pour les propos tenus à l'Assemblée nationale.

S'agissant de l'intervention de M. LUBIN, la question se pose et elle sera relayée aux avocats du porteur de projet car M. ROLLIN considère qu'il est scandaleux d'affirmer ces choses absolument fausses qui salissent une entreprise et ses employés.

Réponse de M. CUEFF, vice-président du conseil régional :

M. CUEFF indique que M. CHAUVAUD est venu lors des auditions au conseil régional et qu'il mettra à disposition de M. LE FUR, qui n'avait pas pu venir ce jour-là, cette intervention.

Concernant le cahier des charges d'appels d'offres en matière d'électricité, il y a des contraintes strictes de l'Union Européenne qui prévoient que le prix est mis en avant d'abord. L'Union Européenne souhaite que toutes les entreprises européennes puissent répondre à l'appel d'offres et il est donc difficile de mettre des clauses qui favoriseraient des entreprises locales.

En Bretagne, le Conseil régional travaille avec l'opérateur choisi par l'État pour avoir le maximum de retombées locales notamment pour rapprocher l'industrialisation de la mise en œuvre de ce parc. Il faut que les entreprises soient en capacité de répondre aux nécessités de l'opérateur. La Région essaye de faire le lien avec les entreprises bretonnes qui peuvent se positionner. Sur la maintenance des éoliennes en mer qui demande des compétences particulières, une formation a été mise en place et inaugurée récemment à PLERIN avec le président du Conseil régional.

Sur le polder de BREST, il y a bien eu 220 millions d'euros engagés pour cet aménagement. Le problème technique a fait l'objet d'un jugement qui a conduit à ce que l'assureur de l'entreprise défaillante finance l'intégralité de la remise en forme du chantier. La Région a profité de ces travaux pour faire des améliorations complémentaires d'un montant de 3 millions d'euros. Ce sinistre ne sera donc pas supporté par le contribuable.

Réponse de M. RIOU, Ailes Marines :

M. RIOU ajoute que le premier bénéfice de ce parc, c'est de produire de l'électricité pour plus de 835 000 bretons pendant plus de 25 ans.

En termes d'emplois, M. RIOU précise que qu'il y aura aussi 750 emplois au HAVRE, 250 emplois à BREST, 70 emplois pour la période de construction et 80 emplois pour la maintenance durant toute la durée de vie du champ. Comme l'a expliqué M. CUEFF, l'important est de mettre le pied à l'étrier à beaucoup d'entreprises bretonnes qui, par leur expérience sur ce champ et grâce à toutes les certifications qu'elles vont acquérir, vont pouvoir postuler sur d'autres champs de cette filière très dynamique en Europe et en France.

Le coût de l'abandon du projet n'a pas été évalué car ce projet a été confirmé par tous les exécutifs depuis 2011. Ailes Marines répond au contrat passé avec l'État en venant construire ce champ qui correspond aux standards de la profession concernant le mode constructif et le suivi des impacts et dont le dimensionnement permettra l'activité de pêche dans le parc. C'est ce sur quoi Ailes Marines se prépare pour pouvoir livrer ce parc fin 2023.

18. Questions de M. LE DROUGMAGUET, coordonnateur général au CDPMEM 22

M. LE DROUGMAGUET demande combien de suivis ont fait l'objet d'une expertise du conseil scientifique avant d'être mis en œuvre. Par ailleurs, Ailes Marines n'a pas répondu à son interpellation sur la philosophie originale de ce projet qui prévoyait un parc réalisé avec la pêche et la constitution d'un projet de territoire. Des discussions sur le phasage des travaux devaient avoir lieu mais on peut constater qu'Ailes Marines arrive et part quand elle le veut.

Il considère qu'il pose beaucoup de questions sans avoir de réponses.

19. Question de M. LE FUR, député de la 3ème circonscription des Côtes-d'Armor

M. LE FUR indique qu'aujourd'hui Ailes Marines, c'est Iberdrola mais qu'à l'origine, il y avait d'autres entreprises comme Technip et la Caisse des dépôts et consignations. Il soulève donc la question du départ de ces entreprises sérieuses.

M. LE FUR suppose qu'il y a une volonté de faire l'irréparable avant des échéances politiques. La France est traversée actuellement par un vrai débat sur l'éolien qui a sa légitimité. Ce débat est au cœur des échéances qui approchent et aurait nécessité au minimum un moratoire. Le fait de ne pas attendre début mars montre le souhait d'avancer au plus vite pour que l'arrêt éventuel du parc devienne très coûteux.

Réponse du Préfet des Côtes-d'Armor :

Le Préfet des Côtes-d'Armor indique que concernant les suivis environnementaux et le Conseil scientifique, ce sujet sera regardé et re-discuté.

Réponse de M. ROLLIN Ailes Marines :

M. ROLLIN explique que concernant la philosophie originale, depuis la réponse à l'appel d'offres, Ailes Marines a pris en compte les demandes des pêcheurs (évitement de certains secteurs, orientation de l'alignement des éoliennes, etc). Concernant l'ensouillage des câbles, Ailes Marines s'était engagée à 50 % d'ensouillage des câbles. A partir de 2019 – 2020 les relations ont commencé à se tendre entre le comité des pêches et Ailes Marines et malgré ces tensions, Ailes Marines a continué à travailler et fera un ensouillage des câbles à 100 %. M. ROLLIN indique avoir repris le cahier d'acteurs du comité des pêches de 2013 et affirme qu'Ailes Marines y répond point par point. Le comité des pêches a refusé de participer aux réunions de discussions sur le chantier à venir cette année. M. ROLLIN regrette que lors de ce type de réunions l'année dernière, les échanges ne comportaient que des insultes. Il indique que cela ne correspond pas à de la concertation.

S'agissant d'Ailes Marines, la société projet lauréate de l'appel d'offres avait à l'origine deux actionnaires : Iberdrola (70%) et RES (30%). Technip n'était pas actionnaire mais était un des partenaires. Pour des raisons qui lui sont propres, Technip a quitté temporairement le domaine de l'éolien en mer. C'est la même chose pour Aréva. Malgré toutes les restructurations industrielles, les engagements passés ont été tenus. Grâce à la première commande d'Ailes Marines, l'usine au HAVRE a été créée avec 750 emplois directs.

La Caisse des dépôts et consignations (CDC) et RES sont partis en 2020 lors de la décision finale d'investissement. Jusqu'à la décision finale d'investissement, le coût de développement était de 100 millions d'euros. Ce coût augmente avec la décision d'investir pour arriver à 2,4 milliards euros. La vocation de la CDC et de RES était d'accompagner le projet dans sa préparation et non pas dans sa phase de finalisation d'investissements.

Le Préfet des Côtes-d'Armor et le Préfet maritime de l'Atlantique remercient les participants et lèvent la séance à 17h20.

Le Préfet des Côtes-d'Armor



Thierry MOSIMANN

Le Préfet maritime de l'Atlantique



Olivier LEBAS

Annexe : liste des participants

Présents :

M. MOSIMANN, préfet des Côtes-d'Armor
M. LEBAS, préfet maritime de l'Atlantique
M. CHEVALIER, adjoint du préfet maritime en charge de l'action de l'Etat en mer (AEM)
Mme RATSIVALAKA, cheffe de bureau énergie marine et développement durable, préfecture maritime
Mme LE DRAST, adjointe à la cheffe de bureau énergie marine et développement durable, préfecture maritime
M. RIENE, préfecture maritime
M. BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor (DDTM)
M MANGAN, directeur adjoint de la DDTM des Côtes-d'Armor, délégué à la mer et au littoral
Mme THIEBAUD, direction départementale des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor
M. FROUX, direction départementale des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor
M. DIDIER, direction départementale des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor
M. COSSON, direction départementale des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor
M. HANNEDOUCHE, SGAR Bretagne
M: FERRAN, adjoint au sous-directeur de la Direction générale de l'Energie et du Climat (DGEC)
M. ELY, directeur adjoint délégué, direction interrégionale de la mer Nord-Atlantique Manche-ouest (DIRM NAMO)
Mme GALINDO, adjointe au chef de division climat air énergie construction, DREAL Bretagne
M. LE BUHAN, direction départementale des finances publiques des Côtes-d'Armor (DDFIP 22)

M. LE FUR, député des Côtes-d'Armor
M. TOQUE, assistant parlementaire de M. JONCOUR, député des Côtes d'Armor
M. BOTHOREL, député des Côtes-d'Armor
M. KERLOGOT, député des Côtes-d'Armor
Mme LE HOUEROU, sénatrice des Côtes-d'Armor

M. CUEFF, conseiller régionale délégué aux énergies marines et vice-président
M. COËNT, vice-président du conseil départemental des Côtes-d'Armor délégué aux infrastructures et aux mobilités douces
M. GOUYETTE, vice-président du conseil départemental des Côtes-d'Armor

Mme SAN GEROTEO, conseillère départementale déléguée à l'enseignement et à la recherche
M. HAMAYON, conseiller départemental du canton de TRÉGUEUX
Mme SEGONI, conseillère départementale du canton de TRÉGUIER
M. GASPAILLARD, conseiller départemental du canton de SAINT-BRIEUC Ouest
Mme LANGLAIS, conseillère départementale du canton de SAINT-BRIEUC Est
M. SIMELIERE, conseiller départemental du canton de PLOUHA
Mme RUMIANO, conseillère départementale du canton de PLOUHA
Mme THOMAS, conseillère départementale du canton de PLÉNEUF
Mme GUILLOU, conseillère départementale du canton de LANNION

M. LABBE, vice-président « politique énergétique », Saint-Brieuc Armor Agglomération
Mme BERTHO, chargée de mission, Saint-Brieuc Armor Agglomération
M. BARBO, vice-président « développement durable et milieux naturels », Lamballe Terre et Mer
M. GAUTIER, vice-Président « agriculture & mer », Dinan Agglomération

M. MANGOLD, maire de PLOUEZEC
M. COMPAIN, maire de PLOUHA
M. SIMELIERE, maire de SAINT-QUAY-PORTRIEUX
M. BATARD, maire de PORDIC
M. LAPORTE, adjoint au maire de PLÉRIN
M. CAINGNARD, conseiller municipal, délégué à la transition écologique de PLÉRIN

M. GUILLAUME, chef de cabinet de la mairie de SAINT-BRIEUC
M. BLEVIN, maire de PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ
M. LABBE, maire d'ERQUY
M. OMNES, maire de PLURIEN

M. MARTINEAU, membre titulaire en charge des établissements gérés, Chambre de commerce et d'industrie des Côtes-d'Armor

M. COUDRAY, président du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor (CDPMEM22)

M. METAYER, vice-président du CDPMEM22

M. THOMAS, membre du CDPMEM 22

M. LE DROUGMAGUET, chargé de mission, CDPMEM 22

Mme LE SAINT, comité régional de la conchyliculture Bretagne Nord

M. VERON, chargé de mission, CRPMEM Normandie

M. BUZULIER, délégué départemental de la société nationale de sauvetage en mer (SNSM) des Côtes-d'Armor

M LE BOUCHER, président du comité départemental de Voile

M. BOUGAULT, président comité départemental des associations des pêcheurs plaisanciers des Côtes-d'Armor

M. GUILHO, Confédération Bretonne Environnement Nature (CoBEN)

M. DEROUILLON, France Nature Environnement Bretagne (FNE - Bretagne)

M. RETAIL, Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)

Mme POUJOL, présidente de l'association « Gardez les Caps »

M. LUBBIN, M. CATTÀ, M. BOURDAIS et M. ANDRE membres de l'association « Gardez Les Caps »

M. FEVRIER, Groupe d'Etudes Ornithologiques des Côtes-d'Armor (GEOCA)

Mme. MALLEGOL, GEOCA

M. TOQUIN, chargée de mission ViVarmor Nature

M. BEAUDLET, M. LABAUN et M. BARBAUD représentants de la fédération des associations environnementales des Côtes de Penthièvre et d'Émeraude (UPEEL)

M. VIARD, président du Yacht club du Pays de Saint-Brieuc

M. BUANIC, vice-président de l'association Al Lark

Mme PERRI, membre de l'association Al Lark

M. ROLLIN, directeur d'Iberdrola renouvelables France

M. RIOU, directeur développement et territoire Ailes Marines

M. BODHUIN, conseiller marine Ailes Marines

Mme THABARD, responsable équipe enviro-permitting Ailes Marines

Mme CALMELS, responsable communication Ailes Marines

M. DUFEU, chargé de mission territoire Ailes Marines

M. RESSEGUIER, chargé étude pêcheurs Ailes Marines

M. LABASTUGUE, relation Presse Ailes Marines

Mme PITOU-AGUDO, déléguée pour la région Ouest réseau transport d'électricité (RTE)

Mme MORASSI, directrice des affaires publiques RTE

Mme LAU-BEGUE, directrice projet RTE

Mm BRIGANT, chargée de concertation RTE

Mme CHOISNET, chargée de concertation RTE

Mme ROISIL, directrice régionale adjointe de l'ADEME Bretagne

M. MERCIER, Agence régionale de santé

M. ABELLARD, Office français de la Biodiversité (OFB)

M. GARLAN, Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM)
Mme TREHIN, SHOM

Mme LE BORGNE, opérateur Natura 2000 « Côte de granit rose »
Mme OISEL, opérateur Natura 2000 « Saint-Brieuc Est »
M. QUERE, opérateur Natura 2000 « Cap d'Erquy - Cap Fréhel »

Excusés :

M. JONCOUR, député des Côtes-d'Armor
M. BERVILLE, député des Côtes-d'Armor
M. GUIDA, gouvernement de JERSEY, Ministre adjoint de l'environnement
M. CHESNAIS-GIRARD, président du Conseil régional de Bretagne
Mme CHAPPE, conseillère régionale et maire de PAIMPOL
M. LOPEZ, directeur général délégué transitions environnementales énergies marines, conseil régional de Bretagne
M. COAIL, président du Conseil départemental des Côtes-d'Armor
M. CARFANTAN, vice-président du Conseil départemental des Côtes-d'Armor
M. GOURONNEC, conseiller départemental du canton de Tréguier
Mme CADUDAL, conseillère départemental du canton de Paimpol
Mme DARTIALH, cheffe de service des Ports et Barrages, Conseil départemental des Côtes-d'Armor
Mme LE BORGNE, service patrimoine naturel, Site Natura 2000 « côte de Granit Rose – Sept Îles »
M. MAHE, vice président délégué au commerce, l'artisanat et l'économie maritime, Lannion Trégor Communauté
Mme le Maire de FREHEL
Mme le Maire d'HENANSAL
M. le Maire d'HILLION
M. le Maire de LÉZARDRIEUX
M. LE MAIRE DE SAINT-ALBAN
M. le Maire de SAINT-BRIEUC
M. LEFORT, architecte des bâtiments de France
Mme GOSSE, opérateur Natura 2000 « Trégor Goelo »
M. CHAUVAUD, CNRS
Bretagne Vivante